

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2820

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GHALIEN Meftahna

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 0661311423

Total des frais engagés :

2400 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ...../...../..... Voir dossier précédent

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

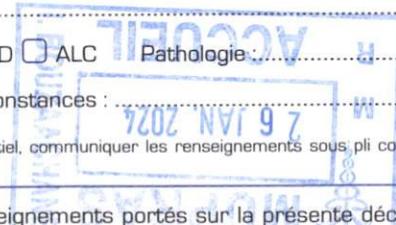
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Le : 02/11/2024

Signature de l'adhérent(e) : Ghalien



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

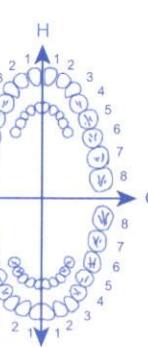
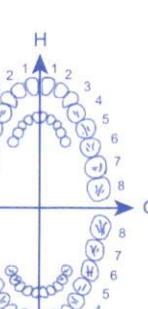
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	H M	I V	
		111	Opticien Optométriste 1, Haj Omar Riffi Quartier Mers Sultan - Casablanca TÉL: 06 68 85 98 72 INDE: 095004651			2400

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BASSIERES Xavier  
OPHTHALMOLOGISTE  
Laser - Angiographie

325. Avenue HASSAN II  
Imm KABBAGE 1<sup>er</sup> Etage

TEL : 05-28-84-24-90  
Patente n° : 48123249

الدكتور با سير برافيي  
طبيب العيون  
الليزر - تصوير العيون

325 شارع الحسن الثاني  
عمارة القباج (الطابق الأول)

الهاتف 05-28-84-24-90  
48123249

Mme. GHALEM MEFTAH

AGADIR Le : 10/11/2023

### Verres + monture

Près :

ŒIL droit : + 5

ŒIL gauche : + 5

**OPTIQUE MERS SULTAN**  
Opticien Optométriste  
1, Haj Omar Rifi Quartier  
Mers Sultan - Casablanca  
Tél: 06 68 85 98 72

Docteur BASSIERES Xavier  
OPHTHALMOLOGISTE  
325, Av. Hassan II, Imm. Kabbage 1<sup>er</sup> Etage  
AGADIR - Tél: 0528842490 GSM: 0661365703  
Email: ophtamailxb@gmail.com  
I.F 75201120-1.P. 48123249  
NPI: 041017623 - ICE: 00160305500008



# OPTIC MERS SULTAN

1, Haj Omar Riffi - Quartier Mers Sultan  
- Casablanca - Tél.: 0522.44.93.91

IF: 4190706 R.C: 327722 - Patente: 34307006  
ICE 000835172000043

INPE: 095004651

Casale: 21/10/2017

**FACTURE : 11.2084..**

Mr. Haj Omar Riffi doit

Nature des verres	Vision de Loin	Vision de Prés	Double Fovers	Progressif
Monture	OD: OG:	OD: OG:	OD: OG:	OD: OG:
	Métal	Plastique		1000 70 70 70
VL: OD: OG:	+ + +			
VP: OD: OG:				
TOTAL: Add:				24/00

Arrêtée la présente Facture à la Somme de :

Deyl mlf  
quebec

**OPTIQUE MERS SULTAN**

Opticien Optométriste  
1, Haj Omar Riffi Quartier  
Mers Sultan - Casablanca  
Tél. 06 68 85 98 72